

Évaluation environnementale stratégique (EES) pour le Programme Espace Alpin 2021- 2027

Résumé non technique

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

Version finale

Juillet 2021

**Institut de Développement des Paysages, des Loisirs et de la Planification de conservation,
Département des Sciences du Paysage, de l'Espace et des Infrastructures
Université des Ressources naturelles et des Sciences de la Vie (BOKU)**

**Auteurs : Alexandra Jiricka-Pürner, Christa Hainz-Renetzeder
(avec le soutien d'Alice Wanner)**

Peter Jordan-Straße 82 (mail)/ 65 (bureau)

A-1190 Vienne

Tél. : +43/1/47654-85323

www.boku.ac.at

Personne de contact: Alexandra Jiricka-Pürner, PhD MSc.

E-Mail : alexandra.jiricka@boku.ac.at



Universität für Bodenkultur Wien

Résumé non technique

Dans l'ensemble, et malgré les accomplissements réalisés dans le territoire de l'Espace alpin, les problématiques environnementales alpines sont **constamment affectées par les changements d'utilisation des sols, le changement climatique et la propagation subséquente de néobiotes**. Le changement climatique en soi, mais aussi les réponses que l'on essaie d'y apporter, ainsi que les efforts d'atténuation, peuvent comporter des conséquences négatives et des conflits d'objectifs. L'insuffisance de ressources est tout à fait susceptible de s'aggraver dans le territoire de l'Espace alpin, du fait d'une combinaison de facteurs menant à des changements d'utilisation des sols, dont pâtissent tout particulièrement les capacités en eau et en sols (terrains).

Dans ce contexte, l'évaluation environnementale stratégique (EES) met en lumière 4 objectifs significatifs pour améliorer l'état du territoire alpin en termes de problématiques environnementales :

- améliorer l'état écologique et la connectivité ;
- réduire la pollution et la détérioration liées aux problématiques environnementales ;
- favoriser l'utilisation multifonctionnelle des sols pour réduire les conflits et augmenter les co-bénéfices (par exemple, dans le cadre de la régulation du climat, de la protection contre les risques, des objectifs en matière d'atténuation et de préservation de la nature) ;
- réduire la consommation des ressources.

La version finale du programme Espace alpin 2021+ se penche activement sur un certain nombre de ces défis et objectifs et contribue directement et indirectement à améliorer l'état environnemental du territoire sur lequel porte la programmation. L'EES a itérativement été intégrée dans le processus de développement de ce programme. Les résultats du cadrage, portant sur d'importants objectifs et défis pour chacune des problématiques environnementales ainsi que pour le territoire de l'Espace alpin dans son ensemble, ont été discutés avec toute la Task Force et avec les institutions responsables, telles que les équipes de l'Autorité de Gestion (AG) et du Secrétariat Conjoint (SC), les experts chargés de l'élaboration du programme et le représentant de la Commission européenne. Pendant la rédaction du programme, la Task Force a pris en compte les résultats du suivi du précédent programme Espace alpin, en même temps que ses applications possibles pour la période de programmation à venir. De ce fait, le programme reflète fortement les aspects liés à l'environnement.

En bref, aucun impact environnemental négatif significatif tel que prévu par la version finale du programme de mai 2021, qui a elle-même servi de base pour ce rapport environnemental, n'a été identifié par l'EES dans ses différentes activités : - prise en compte des résultats du suivi se rapportant à certains objectifs spécifiques similaires (et priorités essentielles) du programme Espace alpin 2014-2020 ; - étude des actions programmées ; - inclusion du feedback du processus itératif avec les experts chargés de la rédaction du programme et les institutions responsables.

Les résultats de l'évaluation concernant les 4 priorités sont résumés et affichés dans le tableau 1. Des informations détaillées sur les résultats de l'évaluation pour chaque objectif environnemental, avec des explications spécifiques dans le contexte des actions planifiées au titre de cet objectif, sont fournies dans la section 5 du rapport environnemental.

Priorités	Objectifs spécifiques	Sols	Eau	Climat/Air	Faune, Végétation, Biodiversité	Paysage	Santé humaine, Population	Biens matériels et patrimoine culturel
Priorité 1 « Une région alpine écologique et résiliente face au changement climatique »	<i>O.S. iv. Renforcer l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes</i>	Impacts positifs significatifs probables	Aucun impact significatif -> impacts positifs	Aucun impact significatif -> impacts positifs	Aucun impact significatif -> impacts positifs	Aucun impact significatif -> impacts positifs	Impacts positifs significatifs	Impacts positifs significatifs
	<i>O.S. vii. Accroître la biodiversité et les infrastructures vertes en milieu urbain, et réduire la pollution</i>	Impacts positifs significatifs probables	Impacts positifs significatifs probables	Impacts positifs significatifs probables	Impacts positifs significatifs probables	Impacts positifs significatifs probables	Impacts positifs significatifs probables	Impacts positifs significatifs probables
Priorité 2 « Une région alpine neutre en carbone et respectueuse des ressources »	<i>O.S. i Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique</i>	Aucun impact significatif -> impacts positifs	Aucun impact significatif probable	Impacts positifs significatifs probables	Aucun impact significatif probable	Aucun impact significatif probable	Impacts positifs significatifs probables	Aucun impact significatif probable
	<i>O.S. vi. Promouvoir la transition vers une économie circulaire</i>	Aucun impact significatif -> impacts positifs significatifs probables	Aucun impact significatif -> impacts positifs significatifs probables	Impacts positifs significatifs probables	Aucun impact significatif probable	Aucun impact significatif probable	Impacts positifs significatifs probables	Aucun impact significatif probable
Priorité 3 « Une région alpine écologique grâce à l'innovation et la transformation numérique »	<i>O.S. i Accroître les capacités en matière de recherche et d'innovation et l'adoption des technologies de pointe</i>	Aucun impact significatif probable	Aucun impact significatif probable	Aucun impact significatif -> impacts positifs	Aucun impact significatif probable	Aucun impact significatif probable	Impacts positifs significatifs probables	Aucun impact significatif probable
	<i>O.S. ii. Récolter les fruits de la transformation numérique pour les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics</i>	Aucun impact significatif probable	Aucun impact significatif probable	Aucun impact significatif -> impacts positifs probables	Aucun impact significatif probable	Aucun impact significatif probable	Impacts positifs significatifs probables	Aucun impact significatif probable
Priorité 4 « Une meilleure gouvernance en matière de coopération »	<i>Accroître les capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des parties prenantes pour mettre en place des stratégies macro-régionales et des stratégies relatives aux bassins maritimes</i>	Aucun impact significatif probable	Aucun impact significatif probable	Aucun impact significatif -> impacts positifs	Aucun impact significatif probable	Aucun impact significatif probable	Aucun impact significatif -> impacts positifs	Aucun impact significatif probable

Tableau 1 : Tableau résumant l'évaluation des impacts pour les différents Objectifs spécifiques.

Comme l'a montré le suivi de la dernière EES, pour pouvoir prendre en compte de manière intégrée les impacts environnementaux et les synergies positives, il est indispensable d'intégrer dès le départ l'expertise environnementale. Des informations sur les défis et les objectifs visés (voir aussi les sections 3 et 4 du rapport environnemental) peuvent déjà contribuer, au niveau des appels à projets et de la procédure d'application, à une réflexion plus détaillée sur la durabilité multidimensionnelle.

Pendant toute la durée du projet, des synergies avec d'autres projets pourraient être mises en place pour maximiser les co-bénéfices. Pour le nouveau programme, l'EES évalue les synergies entre différentes priorités et différents objectifs spécifiques, comme l'indique d'ailleurs partiellement le programme lui-même. La figure 1 résume les effets des synergies entre les priorités de 1 à 3 concernant le renforcement des impacts environnementaux positifs. Des interrelations positives entre différentes questions environnementales sont susceptibles de se vérifier, que l'on pourrait exploiter mieux encore par l'interaction des impacts cumulatifs positifs avec d'autres objectifs spécifiques et même avec d'autres schémas de financement et d'autres initiatives de programmation complémentaires aux activités du programme Espace alpin. L'EES perçoit la priorité 4 comme étant neutre dans ce contexte et ne l'a donc pas incluse dans cette figure. Au-delà des synergies au sein du programme Espace alpin, d'autres programmes de financement et de recherche au niveau national et européen offrent la possibilité de regrouper les efforts et de se concentrer sur une maximisation des résultats positifs.

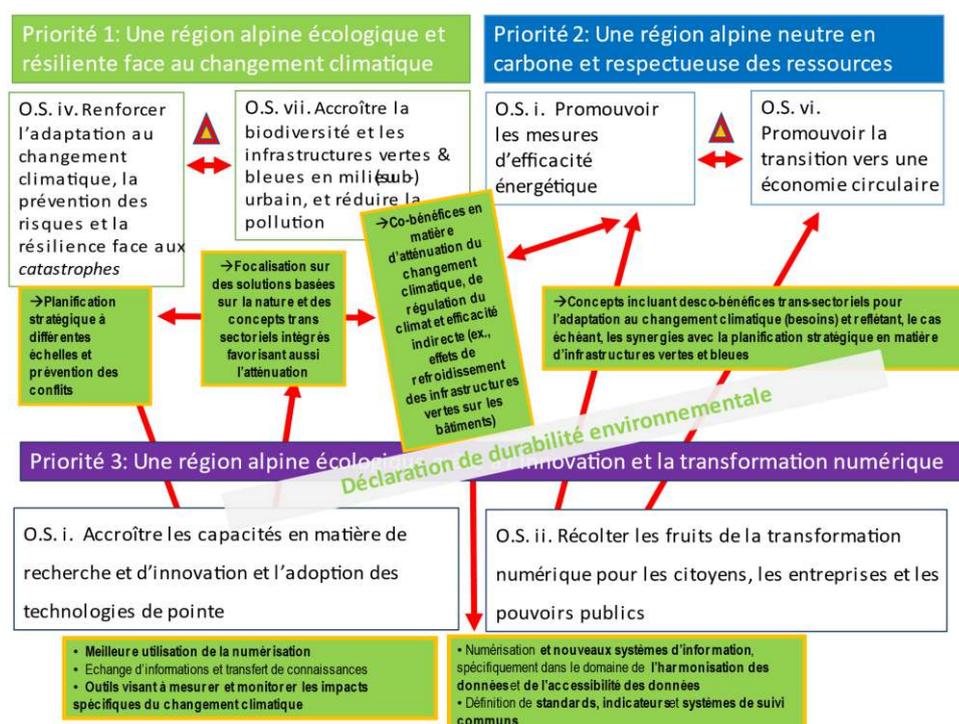


Figure 1 : Aperçu des interrelations synergiques entre les objectifs spécifiques pour renforcer davantage encore les impacts environnementaux positifs du programme Espace alpin.

Aucune mesure d'atténuation ou de compensation n'est requise si l'objectif spécifique iv se concentre sur des solutions fondées sur la nature et sur les capacités de rétention. Par conséquent, si les synergies avec l'objectif spécifique vii sont utilisées à bon escient, il peut s'ensuivre des co-bénéfices positifs pour d'autres objectifs d'adaptation ou d'atténuation ou même pour des objectifs de préservation de la flore, de la faune et de la biodiversité. Les actions prennent également en compte les zones alpines de plus haute altitude. Ces territoires et leur flore, leur faune et leurs habitats subiront fortement l'impact du changement climatique. De ce fait, lors des phases de sélection, de mise en place et de suivi des projets, l'on doit tout spécialement veiller à ne pas détériorer et à ne pas impacter négativement l'état des habitats. En outre, pour l'objectif spécifique i de la priorité 2, il est peu probable qu'il se vérifie des impacts environnementaux négatifs au vu des activités programmées. Par conséquent, aucune mesure spécifique d'atténuation, ni aucun critère de sélection ne sont recommandés. Dans la première ébauche du rapport environnemental, l'EES incitait à appliquer à l'ensemble du programme la **déclaration de durabilité** incluse dans la priorité 3. Dans la version finale, le programme annonce un engagement net à amplifier les impacts environnementaux positifs, notamment en déployant d'importants efforts pour atténuer à la fois le changement climatique et ses impacts sur le territoire alpin. Le fait de prendre en compte très tôt les impacts négatifs et d'éviter très tôt tout préjudice en lien avec les problématiques environnementales est explicitement pris en compte, comme en fait état l'affirmation suivante de la version finale du programme (ASP 2021+, programme final, page 15)¹ : « Pour favoriser davantage encore "l'approche verte et neutre en carbone" du programme Espace alpin 2021-2027, les partenaires des projets doivent analyser les impacts attendus et inattendus de leurs projets sur l'environnement et le développement durable, atténuer les éventuels effets néfastes du recours aux innovations et aux technologies, amplifier les éventuels effets positifs et, dans la mesure du possible, intégrer les mécanismes ou pratiques sources d'effets positifs (par exemple, les "projets verts" prenant en compte dès le départ les aspects environnementaux).»

S'il semble peu probable (à condition que la sélection de projets reflète comme il se doit les impacts environnementaux) que le programme Espace alpin 2021+ puisse être source d'impacts négatifs significatifs, il n'en est pas moins recommandé d'effectuer un suivi de tous les impacts environnementaux imprévus. En outre, le suivi de l'EES peut étudier les effets synergiques pour créer des impacts environnementaux positifs significatifs et des interrelations positives entre les différentes problématiques environnementales.

¹ Référence du texte original